

Soutien aux projets de conversion énergétique à la bioénergie

Ce programme offre de l'aide financière pour :

- › implanter des mesures de conversion à la bioénergie pour remplacer, totalement ou partiellement, la consommation de combustibles fossiles;
- › diminuer les gaz à effet de serre (GES).

Vous bénéficierez aussi d'un **accompagnement privilégié** et d'une **prise en charge rapide** de votre demande par une ressource **experte en transition énergétique**.

Clientèles visées

- › Entreprises, institutions et municipalités
- › Petits et grands consommateurs d'énergie

Projets d'analyse

Déterminer et quantifier les mesures potentielles de conversion des combustibles fossiles à la bioénergie ainsi que les coûts pour les instaurer.

Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles ou jusqu'à 25 000 \$ par site pour les petits et moyens consommateurs ou jusqu'à 50 000 \$ par site pour les grands consommateurs

Projet d'implantation

Implanter des mesures qui ont pour but de remplacer l'utilisation de combustibles fossiles par l'utilisation de bioénergies pour la production d'énergie thermique (chauffage ou procédé).

/ Jusqu'à 75 % des dépenses admissibles ou jusqu'à 5 M\$ site

Projet d'implantation simplifiée*

Implanter des mesures précises dont les économies d'énergie et les réductions d'émissions de GES ont été estimées et prédéterminées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Producteurs acéricoles

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) lors du procédé d'évaporation de l'eau d'érable.

/ Jusqu'à 75 % des coûts admissibles ou jusqu'à 100 000 \$ par mesure et jusqu'à 250 000 \$ par site, par année

Petits commerces, institutions et industries, y compris le secteur agricole

Réduire les émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les systèmes de chauffage admissibles.

/ Jusqu'à 75 % des coûts admissibles ou jusqu'à 100 000 \$ par mesure et jusqu'à 250 000 \$ par site, par année

Partenaire de votre transition énergétique

Expertise / Accompagnement / Aide financière

Apprenez-en +
Quebec.ca/bioenergies
transitionenergetique.affaires@environnement.gouv.qc.ca
1 833 361-0001, poste 708022



* Il n'est pas nécessaire de recourir aux services professionnels d'une ingénieure ou d'un ingénieur pour déposer une demande d'implantation simplifiée.

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce feuillet.

Ce programme s'inscrit dans le Plan pour une économie verte 2030. Il est financé par le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 

Plan pour une
**économie
verte**

